

HONORAIRES DE VENTE :

- APPARTEMENTS, PAVILLONS, TERRAINS A BATIR POUR MAISON INDIVIDUELLE :

PRIX DE VENTE		HONORAIRES INCLUS (**)	PRIX DE VENTE		HONORAIRES INCLUS (**)
Jusqu'à	50 000 €	Forfait fixe de 2500 €			
De	50 000 € à 150 000 €	6,50%	De	301 000 € à 350 000 €	4,75%
De	151 000 € à 175 000 €	6,25%	De	351 000 € à 400 000 €	4,50%
De	176 000 € à 250 000 €	6,00%	De	401 000 € à 500 000 €	4,25%
De	251 000 € à 260 000 €	5,80%	De	501 000 € à 600 000 €	4,00%
De	261 000 € à 270 000 €	5,60%	De	601 000 € à 700 000 €	3,75%
De	271 000 € à 280 000 €	5,40%	De	701 000 € à 750 000 €	3,50%
De	281 000 € à 290 000 €	5,20%	De	751 000 € à 800 000 €	3,25%
De	291 000 € à 300 000 €	5,00%	Au delà de	800 000 €	3,00%

(Grille d'honoraires détaillée consultable en agence)

LES HONORAIRES SONT MAJORES POUR DES BIENS LOCALISES SUR DES COMMUNES DIFFERENTES DE NOS AGENCES : HONORAIRES DE BASE INCLUS + 2% MAXIMUM (Exemple : soit 8% pour un bien à 250 000€)

- FONDS DE COMMERCE : 10% (**)
- TERRAINS A BATIR POUR PROGRAMME IMMOBILIER : 8% (**)
- AVIS DE VALEUR OFFERT ET SUR RENDEZ-VOUS

(*) Le prix de vente inclut les honoraires d'agence

(**) Les honoraires inclus sont TTC (Toutes Taxes Comprises), s'expriment en pourcentage du Prix de Vente et s'entendent en honoraires maximums.

- Les honoraires de vente sont à la charge du vendeur (sauf convention contraire). Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant la présentation de chaque bien.
- En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicable est celui indiqué par l'agence apporteuse de l'inter-cabinet c'est à dire celle qui a signé le mandat de vente initial.
- Notre agence ne reçoit pas de fonds : les versements de séquestre doivent être libellés au nom des notaires désignés par nos clients et réglés par virement

HONORAIRES DE LOCATION :

BAUX D'HABITATION :

- HONORAIRES CUMULES A LA CHARGE DU BAILLEUR
 - ENTREMISE, NEGOCIATION : 200€ TTC FORFAITAIRE
 - VISITES, CONSTITUTION DU DOSSIER, REDACTION DU BAIL : 10€ TTC PAR METRE CARRE DE SURFACE HABITABLE EN ZONE TENDUE (NOISY-LE-GRAND, GOURNAY-SUR-MARNE, CHAMPS-SUR-MARNE, ÉMERAINVILLE, TORCY, NOISIEL, LOGNES, CHELLES)
 - ÉTAT DES LIEUX D'ENTREE : 3€ TTC PAR METRE CARRE DE SURFACE HABITABLE (EN CAS DE REALISATION PAR HUISSIER, LES HONORAIRES SERONT CEUX DE CE DERNIER)
- HONORAIRES CUMULES A LA CHARGE DU LOCATAIRE
 - VISITES, CONSTITUTION DU DOSSIER, REDACTION DU BAIL : 10€ TTC PAR METRE CARRE DE SURFACE HABITABLE EN ZONE TENDUE (NOISY-LE-GRAND, GOURNAY-SUR-MARNE, CHAMPS-SUR-MARNE, ÉMERAINVILLE, TORCY, NOISIEL, LOGNES, CHELLES)
 - ÉTAT DES LIEUX D'ENTREE : 3€ TTC PAR METRE CARRE DE SURFACE HABITABLE

PARKING, BOX, CAVE :

A LA CHARGE DU BAILLEUR : 100€ TTC / A LA CHARGE DU LOCATAIRE : 100€ TTC

BAUX COMMERCIAUX, PROFESSIONNELS :

A LA CHARGE DU BAILLEUR : 10% TTC DU LOYER ANNUEL HORS TAXES ET HORS CHARGES

A LA CHARGE DU LOCATAIRE : 10% TTC DU LOYER ANNUEL HORS TAXES ET HORS CHARGES

Taux de TVA applicable 20%

Honoraires en vigueur au 26 avril 2023